

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 MAI 2018

Etaient Présents 52 titulaires, 4 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

André BERNOS	à	Martine MIRANDE
David MIRANDE	à	Lydie CAMPELLO
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Michel ADAM
Mailys DEL PIANITA	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard MORA
Evelyne BALLIHAUT	à	Paule BERGES
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE
Daniel AMESTOY suppléant de Michel CONTOU-CARRERE
Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE
Jean-Louis CAZENAVE suppléant de Cédric PUCHEU

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Valérie SARTOULOU, Gérard BURS

RAPPORT N° 05-180531-FIN-

FONDS DE CONCOURS : CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESCOUT

REÇU

Le 12 JUN 2018

SOLS PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

M. MORA indique que le projet de la Commune d'ESCOUT, relatif à l'extension et la réhabilitation de l'école, ayant été retenu au titre des fonds de concours 2016 (délibération du 12 juillet 2017), il convient d'établir le plan de financement définitif qui s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	316 680.00 €
Conseil Départemental	60 436.00 €
Etat	105 763.00 €
Fonds de concours	25 000.00 €
Part communale	125 481.00 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la Commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget Primitif 2018 (inscrits dans les Restes à Réaliser 2017).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune d'ESCOUT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution des fonds de concours avec la Commune d'ESCOUT et à débloquer les fonds,
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement du fonds de concours, soit 25 000 €,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 mai 2018

Suivent les signatures

Affiché le 12.6.18



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 12 JUN 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE